

PROGRAMME

Formation-action en Santé et Sécurité au Travail des membres du CSE

Le public visé et les prérequis

- ✗ Membres élus du CSE
- ✗ Aucun prérequis
- ✗ Il est nécessaire de lire et d'écrire. **Pour les formations à distance l'utilisation basique d'un ordinateur est requise ainsi que le scan de documents envoyés par mail ou la prise de protos envoyées par sms.**
- ✗ La formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Les participants

- ✗ 1 à 10 stagiaires.

La durée

- ✗ 5 jours (35 heures – durée règlementée)
- ✗ Environ 20 mn avant la formation consacrées à la réponse à un questionnaire + la réalisation d'un travail préalable

Les délais d'accès

- ✗ Les dates de la formation sont fixées de gré à gré par le client et l'organisme de formation.
- ✗ Il est préférable de nous contacter 2 mois avant la période de formation souhaitée et 4 mois avant lorsque vous prévoyez la formation en mai / juin / octobre / novembre / décembre.

Les modalités de formation

3 modalités sont possibles :

- ✗ **Formation en présentiel.**
- ✗ **Formation synchrone à distance (le formateur est présent en temps réel)**
- ✗ Mixte (présentiel + distanciel)



Accessibilité de la formation :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

Merci de nous informer en amont de la formation :
Christian – 06 52 01 54 60
fpcsudouest@gmail.com




Certifié QUALIOPI – N° FRO60805-2


FPC Sud Ouest

actions de Formation, Prévention et
Conseil pour la réduction des risques
professionnels

 www.fpcso.com

 9 rue Sébastopol
31000 Toulouse

 06 75 63 36 40

 fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 €

Siret 478 622 632 00014

RCS Toulouse

APE 8559A

N° existence 73.31.04326.31

N° assurance RCP 300010020

Vos interlocuteurs

Christian  06 52 01 54 60

 cerisere.christian@sfr.fr

Protection données personnelles :

Justine  07 55 77 21 14

 jdeditfpc@gmail.com

Formateur

Christian

Le contexte

La loi du 2 août 2021 pour le renforcement de la prévention de la santé au travail entre en vigueur le 31 mars 2022 :

- ✗ Elle modifie l'article L2315-18 du code du travail en portant à 5 jours la formation initiale des membres du CSE
- ✗ En contrepartie elle rend dans les entreprises de moins de 50 salariés la formation finançable par les OPCO

L'instauration du CSE peut constituer une opportunité de renouvellement de la coopération entre la Direction et les représentants du personnel. Après avoir détaillé les missions et le fonctionnement du CSE, cette formation très pratique s'attache à donner aux membres du CSE **une compétence réelle en matière d'analyse de situations de travail et de maîtrise d'outils sécurité** pour leur permettre de co-construire avec la Direction la sécurité au travail.

Elle inclut la formation du « Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissement sexistes » prévu par l'article L2314-1 depuis 2019.

Les objectifs de la formation

- ✗ Favoriser un fonctionnement apaisé de l'instance par la compréhension partagée de ses règles de fonctionnement
- ✗ Donner aux membres du CSE les connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leurs attributions réglementaires
- ✗ Permettre aux membres du CSE de contribuer efficacement à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise.

Les objectifs pédagogiques

- ✗ Se situer en tant que membre du CSE, dans l'instance, dans l'entreprise
- ✗ Dialoguer de manière constructive
- ✗ S'organiser dans l'action
- ✗ Participer à la politique de prévention de son entreprise
- ✗ Tirer les leçons d'un AT
- ✗ Analyser les conditions de travail
- ✗ Identifier et analyser un comportement de prise de risque
- ✗ Améliorer les pratiques existantes en matière de fonctionnement du CSE et en matière de management de la prévention

Le lieu

- ✗ Dans une salle de réunion avec la possibilité d'écrire (table + chaise). Taille minimale : 4 m² pour le formateur et 2 m² par stagiaire.
 - ✗ Une paroi blanche ou un écran permettant la vidéo-projection et tableau ou paperboard
 - ✗ Le groupe doit pouvoir accéder aux lieux de travail lorsque la formation a lieu en intra-entreprise
- ou
- ✗ A distance en utilisant l'application Zoom (seul le formateur a besoin d'avoir le programme Zoom)

Le formateur

Christian Cerisère, formateur agréé pour les formations CSE depuis 2012

- ✗ Mastère spécialisé (bac+6) en prévention des risques technologiques – Institut National Polytechnique de Toulouse (ENSIACET)

Membre du Réseau Prévention de la CNAM TS et des CARSAT depuis 2009 :

- ✗ 2009 : Formateur PRAP IBC et SST
- ✗ 2011 : Formateur PRAP 2S et APS ASD
- ✗ 2014 : Formateur animateur Prévention HAPA
- ✗ 2015 : Formateur de formateurs PRAP
- ✗ 2017 : Formateur APS Transport et SEIRICH
- ✗ 2018 : Formateur animateur Aide et Soins à Domicile et formateur PRAP Petite Enfance

✕ 2016 : Formateur Animateur Prévention

✕ 2021 : Formateur ALM « Accompagner La Mobilité »

Intervenant dans des formations CSE/CHSCT depuis 2012 et agréé par la Préfecture de Région depuis 2014
Sauveteur Secouriste depuis 2006 et Secouriste en santé mentale depuis 2021

Les outils pédagogiques

Les documents à fournir par l'entreprise :

(Lorsque l'entreprise dispose de ces documents et qu'elle souhaite les communiquer. Il est intéressant que les documents précédés d'un astérisque soient communiqués avant la formation)

- ✕ La liste des données présentes dans la Base de données économiques et sociales ou l'accord d'entreprise définissant le contenu de la Base.
- ✕ Dernier bilan annuel
- ✕ *Dernier programme annuel de prévention des risques
- ✕ *4 derniers PV de réunion du CSE abordant des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail
- ✕ 2 comptes rendus d'accident (les analyses ou à défaut d'analyse les déclarations – choisir des accidents ayant eu lieu dans les locaux de l'établissement plutôt que des accidents routiers ou sur chantier).
- ✕ *Document Unique

NB : l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité.

Autres outils :

- ✕ Cours PowerPoint avec vidéo-projection
- ✕ Extraits du droit du travail, normes AFNOR, recommandations CNAMTS, brochures INRS...
- ✕ Films pédagogiques généraux de l'INRS : « Sur le terrain de la prévention », "Petites chutes et conséquences" ; sur les TMS : « Facteurs de troubles », « Ergonomie et prévention : comprendre le travail pour le rendre plus sûr » ; sur les RPS : « Le stress au travail : le démasquer pour le prévenir ».
- ✕ Outils informatiques d'analyse de facteurs de risques particuliers "Faire le Point sur les RPS"
- ✕ Etc.

Matériel nécessaire à la formation en visio

✕ Un ordinateur connecté à internet

✕ Un débit internet minimum de 1Mb/s

(Mesurez la performance de votre réseau en « test vitesse internet » dans votre moteur de recherche. En cas de problème vous pouvez contacter Christian au 06 52 01 54 60. En début de formation nous ferons un test pour vérifier l'efficacité de votre connexion et prendrons éventuellement des mesures palliatives : envoi préalable des PowerPoint, téléchargement des films sur internet et visualisation par chaque stagiaire sur son ordinateur...)

✕ Un scanner (en général intégré dans une imprimante) ou à défaut un smartphone capable de prendre et d'envoyer des photos par sms

Les méthodes pédagogiques

- ✕ A travers un questionnaire et un travail préalable, nous nous efforçons d'amener les futurs stagiaires à s'interroger sur leurs attentes vis-à-vis de la formation.
- ✕ Nous suscitons une motivation interne à travers un enseignement actif (les apprenants sont en action heuristique ou applicative pendant les 2/3 du temps de formation) et l'échange entre pairs (travail en sous-groupes). Il s'agit d'une « formation-action » : c'est en jouant que l'on apprend à jouer aux billes.



- ✗ Nous utilisons le « Social Learning » : Au lieu de toujours exposer des connaissances et méthodes dans le cadre de brochures et PowerPoint (un savoir encapsulé, calibré, étiqueté que nous utilisons aussi mais avec modération), nous prenons en note les apports des apprenants et du formateur (tous les membres du groupe) pour co-construire des savoirs et les complétons par des outils.

La démarche « Voilà ce que vous devez savoir » devient « Voilà ce que vous savez déjà et voilà ce que ces outils peuvent vous apporter ».



- ✗ Notre tactique pédagogique (la manière dont nous œuvrons pour atteindre les objectifs pédagogiques) prend en compte les découvertes récentes des neurosciences (« L'école du cerveau » Olivier HOUDE, 2019). Nous associons dans la formation la prise de parole des apprenants (discussions, argumentation – mémoire sémantique), l'utilisation de tableaux, schémas et cartes mentales (mémoire procédurale), le travail d'équipe ou en binômes et les exposés des apprenants (association de la qualité de la relation et du contenu de la discussion – mémoire épisodique) : plus l'information sera partagée par différentes « armoires mémorielles » plus elle sera opérationnelle et durable.

L'encadrement des apprenants

- ✗ Le formateur est présent en permanence pendant la durée de la formation
- ✗ L'accompagnement des personnes en situation de handicap (PSH) :
 - Il est conseillé aux PSH, aux stagiaires éprouvant des difficultés susceptibles de compromettre l'efficacité de la formation ou à leur employeur de nous informer avant la formation en écrivant un mail à fpcsudouest@gmail.com ou un SMS au 06 52 01 54 60. Notre référent handicap prendra contact avec vous. S'il n'est pas en mesure de répondre seul à vos besoins spécifiques, il demandera l'aide des acteurs du handicap avec qui il est en relation.
 - A défaut, il est conseillé aux stagiaires concernés de s'adresser au formateur en début de formation ou bien le plus tôt possible dans la formation. Il a été formé à l'accueil des PSH.
 - Il faut tout faire pour éviter qu'au dernier moment, c'est-à-dire lors de l'évaluation des savoirs et des aptitudes en fin de stage, un stagiaire ne déclare une incapacité qui l'empêche de réaliser ou de réussir les épreuves sommatives de la formation.

Le contenu du programme

1^{er} jour de formation : Les missions du CSE. L'analyse des accidents du travail (1^{ère} partie)

L'accueil des participants

- ✗ Présentations personnelles croisées avec erreur des participants.
- ✗ Les objectifs de la formation et ses règles de vie.
- ✗ Point sur le travail préalable et les attentes.
- ✗ Questionnaire initial avec réponse sur smartphone et l'application SOCRATIVE.

Les enjeux et les acteurs de la prévention

- ✗ Appréhender les enjeux humains et financiers de la prévention
- ✗ Appréhender les enjeux réglementaires et de performance



Les apprenants formulent un mini-diagnostic sur la performance Santé Sécurité au Travail de l'entreprise au regard de sa sinistralité comparée et de ses pratiques de prévention (DIGEST)

Le CSE : un acteur de prévention parmi d'autres

- ✗ Les acteurs de prévention et leurs rôles
- ✗ Les missions SSCT du CSE



Les apprenants en binômes avec mise en commun des résultats analysent la mise en œuvre des missions SSCT du CSE (ou du CHSCT) dans son activité passée
Ils proposent éventuellement des améliorations de la conduite des missions réglementaires du CSE

- ✗ Connaître les éventuelles missions conventionnelles du CSE

L'information et la consultation du CSE

L'analyse d'un accident de travail (AT)

- ✗ Les facteurs de réussite de l'enquête
- ✗ Le recueil des informations pertinentes
- ✗ L'utilisation d'une méthode d'identification des causes de l'AT (à défaut l'arbre des causes)



Les apprenants en grand groupe analysent une reconstitution d'accident.
Puis ils s'entraînent en sous-groupes à l'analyse : Analyser un récit d'accident en bande dessinée. Analyser un film d'accident.

2^{ième} jour de formation : Le fonctionnement du CSE et les droits d'alerte. L'analyse des accidents du travail (2^{ième} partie)

Les règles de fonctionnement du CSE

- ✗ Connaître les sources d'information sur le droit
- ✗ Les règles concernant les membres du CSE : titulaires et suppléants, durée et fin du mandat, salarié protégé, secret professionnel et discrétion
- ✗ Les moyens attribués au CSE : information, tableau d'affichage, local, déplacements
- ✗ Les moyens du CSE : Informations données par la Direction, les heures de délégation et leur utilisation
- ✗ Les règles relatives aux réunions du CSE

L'exercice des droits d'alerte du CSE relatifs à la SSCT

- ✗ La procédure relative à l'alerte en cas d'atteinte à la santé publique et à l'environnement
- ✗ La procédure relative à l'alerte en cas d'atteinte au droit des personnes
- ✗ La définition du danger grave et imminent
- ✗ La procédure relative au droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent



Les apprenants en sous-groupes traduisent les procédures décrites dans la loi sous forme de logigramme de prise de décision

L'analyse d'un accident de travail (AT)



Les apprenant en sous-groupes analysent un accident filmé

- ✗ La proposition de mesures de prévention
- ✗ La priorisation des mesures de prévention à partir de leur efficacité potentielle et du niveau de contrainte de l'opérateur



Chaque groupe Identifie des mesures de prévention évitant le renouvellement de l'accident analysé puis caractérise leur qualité

3^{ième} jour de formation : La démarche de prévention a priori – L'identification de risques concrets associés à des situations de travail précises

La démarche de prévention

- ✗ Définitions : Dommages, dangers, risques, facteur déclenchant, MAD (Mécanisme d'Apparition du Dommage)



Chaque apprenant décrit un MAD à partir d'un accident passé ou en imaginant un facteur déclenchant à un risque

- ✗ Les étapes, les acteurs et les outils de la démarche de prévention a priori



Les apprenant en grand groupe définissent les missions des acteurs de prévention au sein de la démarche de prévention (cartographie des compétences) et en déduisent les coopérations entre le CSE et les autres acteurs

L'identification de risques professionnels dans le cadre de la visite et du dialogue avec les collègues

× L'utilisation des sources préexistantes

× Formation en présentiel : L'identification de risques dans le cadre de la visite (l'inspection)



Les apprenants créent (s'il n'en existe antérieurement pas) une fiche de visite sur la base de ses missions, des fiches de poste, des consignes de sécurité (port d'EPI notamment)



Les apprenants en grand groupe visitent un service (il peut s'agir d'un service connexe comme le poste de garde), observent le travail réel, s'entretiennent avec les salariés, identifient éventuellement des consignes non respectées (elles sont traitées comme des risques, c'est-à-dire des problèmes à résoudre) et des comportements de prise de risque.



Les apprenants rédigent un compte rendu de visite qui puisse être présenté lors de la prochaine réunion du CSE



Les apprenants formulent les risques identifiés pendant la visite avec la trame utilisée dans le document unique de l'entreprise ou bien, si celle-ci n'associe pas les risques à des situations de travail concrètes, avec la Mécanique d'Apparition des Dommages : Danger / Dommages normaux attendus / Situation de travail dangereuse

× Formation à distance synchrone : L'identification de risques concrets associés à une situation de travail



Les apprenants identifient des types de risques présents dans l'entreprise à partir de la brochure ED840. En répondant au questionnement du formateur ils caractérisent le risque et l'associent à une situation de travail précise.

NB Au contraire des risques génériques « Porter du poids », le risque concret associé à une situation de travail « Porter une charge de 29 kg sur 20 m sans possibilité d'utiliser le chariot à cause des 3 marches » peut être évité (au sens des principes généraux de prévention).



Chaque apprenant propose un ou plusieurs risques concrets



Les apprenants formulent les risques identifiés avec la trame utilisée dans le document unique de l'entreprise ou bien, si celle-ci n'associe pas les risques à des situations de travail concrètes, avec la Mécanique d'Apparition des Dommages : Danger / Dommages normaux attendus / Situation de travail dangereuse

L'analyse de situations de travail

× Travail prescrit et travail réel. Les dimensions de l'homme au travail.

× L'outil d'analyse : La Fiche d'Observation et d'Analyse d'une Situation de Travail (FOAST) de l'INRS qui est une version plus facile d'accès de l'ITAMaMi



Les apprenants en sous-groupes décrivent une situation de travail de l'un de leur membre

4^{ème} jour de formation : La prévention des risques

L'évaluation des risques

× Les objectifs de l'évaluation

× La méthode d'évaluation utilisée par l'entreprise



Les apprenants en sous-groupes évaluent les risques identifiés pendant la visite avec la méthode de l'entreprise. Les résultats des sous-groupes sont comparés et des propositions sont éventuellement faites pour renforcer la robustesse de la méthode.

L'identification et l'amélioration de mesures de prévention

× L'obligation réglementaire d'amélioration des mesures de prévention

× L'identification de mesures de prévention à partir des facteurs de risque

× ... à partir des facteurs de production TOH

× ... à partir de « l'état de l'art » et des recommandations



Les apprenants en sous-groupes proposent des mesures de prévention des risques identifiés. Les résultats sont mis en commun

La priorisation de mesures de prévention

- ✗ Avec les facteurs de production TOH
- ✗ A l'aide de grilles de priorisation
- ✗ En utilisant les Principes Généraux de Prévention (PGP)



Les apprenants en sous-groupes utilisent les PGP pour mesurer l'efficacité prédictive des mesures de prévention identifiées

- ✗ L'utilisation de l'indice de maîtrise du risque (uniquement lorsque celui-ci figure dans la méthode de l'entreprise)

La planification et le suivi de mesures de prévention

- ✗ 1 mesure de prévention = des actions



Les apprenants en grand groupe planifient la mise en œuvre d'une mesure de prévention

- ✗ Le suivi des actions par le CSE

L'inscription de la démarche de prévention dans la durée

- ✗ La « transcription » ou fonction d'historisation du Document Unique
- ✗ La cohérence de la démarche de prévention et notamment le respect du principe de l'évaluation des risques
- ✗ La capacité de la démarche de prévention utilisée à tuer définitivement des risques

5^{ème} jour de formation : La prévention des risques complexes et multifactoriels : TMS et RPS

L'évolution des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et leurs causes

- ✗ Les maladies professionnelles entrant dans la catégorie des TMS, leur évolution
- ✗ Les facteurs biomécaniques de TMS : Efforts, Angulations articulaires, Répétitivité, Durée
- ✗ Les autres facteurs



Les apprenants aidés par le formateur dessinent la carte mentale des facteurs de TMS biomécaniques, individuels, environnementaux et psychosociaux

La prévention des TMS

- ✗ Les sollicitations liées à un poste de travail
- ✗ La partie Analyse de la Fiche d'Observation et d'Analyse d'une Situation de Travail (FOAST) adaptée à la prévention des TMS



Les apprenants identifient sur la base de modèles ergonomiques les sollicitations présentes dans le poste de travail de l'un d'entre eux (ou d'une autre personne observée par le formateur pendant la visite par exemple), évaluent le niveau de dangerosité et définissent les causes des sollicitations

- ✗ Les mesures de prévention : agissant sur les causes des sollicitations et/ou sur les déterminants généraux de la situation de travail



Les apprenants proposent des mesures de prévention des TMS.

Ils formulent le risque dans le mini document unique qu'ils ont réalisé au cours de la 3^{ème} journée de formation à la suite de la visite (et qui sera communiqué à la direction avec les autres notes)

L'évolution des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et leurs causes

- ✗ L'évolution dans le temps du stress au travail et les accords paritaires le concernant
- ✗ Les causes et conséquences individuelles et collectives du stress au travail dans le film INRS « Un peu de stress cela ne fait pas de mal »
- ✗ Les facteurs collectifs de stress



Les apprenants identifient des facteurs collectifs de stress éventuellement présents dans l'organisation avec l'outil INRS « Faire le point »

Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- ✗ Définition du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes



Les apprenants analysent la jurisprudence concernant le harcèlement sexuel et précisent sa définition

La prévention collective du harcèlement sexuel et des agissements sexistes



A partir de la réglementation relative au droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes, de l'accord CEGETEL et du projet d'accord d'une petite entreprise bordelaise, les apprenants conçoivent un protocole de traitement des plaintes de harcèlement adapté à la taille et au « savoir-vivre » de l'entreprise.

La prévention individuelle du harcèlement moral et sexuel et des RPS

- ✗ Les facteurs de stress présents dans une situation de travail
- ✗ La partie Analyse de la Fiche d'Observation et d'Analyse d'une Situation de Travail (FOAST) adaptée à la prévention des TMS



Les apprenants identifient des éléments stressants dans une situation de travail de l'un d'entre eux. Si aucun apprenant n'est volontaire, ce sont les RPS du formateur qui sont analysés. Ils formulent le risque dans le mini document unique.

Test de fin de formation

Se projeter dans l'après formation



Les apprenants relisent les notes prises au cours de la formation. Les complètent éventuellement avant communication à la Direction. Ils réfléchissent aux points à aborder au cours de la prochaine réunion

La validation des compétences

- ✗ Questionnaire individuel sur les savoirs et savoir-être

Capacité à contribuer à :

- ✗ L'analyse d'un accident du travail basée sur des faits et la recherche des causes
- ✗ La définition de risques concrets associés à des situations de travail précises
- ✗ La proposition de mesures de prévention à comparer avec d'autres mesures alternatives, devant être planifiées en différentes actions et faisant l'objet d'un suivi

Connaissances et compétences évaluées	Modalités	Coef
Questionnaire sur les savoirs et savoir-être	Individuel	6
Analyse d'un AT	Collectif	2
Identification de risques concrets	Collectif	2
La proposition de mesures de prévention qualitatives	Collectif	2
	Total	12

L'obtention de 6/12 points permet de valider la formation

Le suivi

- ✗ Attestation de présence et de fin de formation (intégrant un relevé des compétences acquises)
- ✗ Dans le cadre d'une formation intra-entreprise, toutes les notes prises au cours de la formation par le formateur sont communiquées à la Direction afin qu'elle soit informée des éventuelles

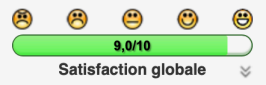
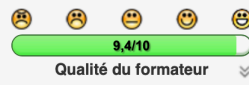
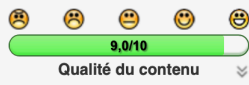
*NB.
Cette partie de la formation des membres du CSE correspond à la formation du Référent harcèlement sexuel*

*NB.
Cette approche a pour objectif de prévenir les RPS comme les autres risques : en agissant sur les causes.*

questions que la formation a soulevées (cette pratique n'est pas possible dans le cadre d'une formation inter-entreprises)



99,4% des stagiaires ayant suivi la formation entre le 01/01/2017 et le 31/12/2023 la recommandent.
Évaluations :



Un score de 9,0/10 correspond à : 6 stagiaires jugent la formation « excellente » lorsque 4 l'estiment « bonne »